



## Succession avance sur succession

Par **nadette**, le **13/10/2013** à **18:55**

mes parents etant decedes ma soeur et moi avons herite de la maison familiale et d un commun accord nous l avons mise en vente pour le moment j occupe cette maison puis demander au notaire une avance sur ma part pour regler une note de fuel pour l hiver jusqu a ce que le bien soit vendu

Par **youris**, le **14/10/2013** à **00:40**

bjr,  
le notaire peut éventuellement débloquer une partie des liquidités si votre soeur est d'accord.  
cdt

Par **janus2fr**, le **14/10/2013** à **13:04**

Bonjour,  
Qu'entendez-vous par "une avance sur ma part" ?  
Si c'est une avance sur votre part du produit de la vente de la maison, ce serait alors un prêt et non une avance. Le notaire n'étant pas une banque, pas sur que cela soit possible...